AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP -6-8-65 404289

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

4 Août 1965

Bulletin N°59 du mois d'Août 1965.

LA TEIGNE DU POIREAU
(Acrolepia assectella Zell)

Ce microlépidoptère plus communement appelé "ver du poireau" est le parasite le plus redoutable des cultures de poireaux.

L'adulte est un petit papillon de 16 à 18 mm d'envergure. Les ailes antérieures sont brun-grisâtre ; les ailes postérieures gris-clair effilées et fortement frangées. Il n'est actif que la nuit.

L'insecte hiverne à l'état de nymphe. Les premiers papillons apparaissent dans nos régions fin Mai - début Juin. Souvent ce premier vol commence beaucoup plus tard. Chaque femelle peut pondre une centaine d'oeufs ; ceux-ci sont déposés isolément à la base des plants de poireaux ou sur le feuillage. Après quelques jours d'incubation, chaque oeuf donne naissance à une chenille qui attaque les feuilles pendant quelques jours.

Les chenilles vivent d'abord en mineuse dans les feuilles, puis ensuite creusent des galeries dans le coeur des plantes. La vie larvaire dure une vingtaine de jours. La nymphose a lieu dans un cocon fixé sur les feuilles. De nouveaux papillons sortent 15 jours plus tard, c'est à dire à partir de début Juillet. L'activité du parasite se poursuit ensuite d'une façon échelonnée jusqu'à l'automne. Dans nos régions de l'Est, les dégâts les plus graves sont généralement causés en Août et Septembre.

Méthodes de lutte

La lutte contre la Teigne du poireau consiste essentiellement à détruire les jeunes chenilles mineuses avant qu'elles n'aient commencé leurs dégâts.

En pratique, compte tenu de l'échelonnement des sorties de papillons et par conséquent des pontes et des éclosions, il est conseillé d'envisager la réalisation de traitements insecticides tous les 10 à 15 jours à partir de la reconnaissance des premières chenilles sur les plantes.

../..